



Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire et de la Sarthe
FAV 37-72

Fédération des Associations Viticoles du Loir-et-Cher FAV 41

OFFRE DE STAGE

Etat des lieux et cartographie des friches viticoles au sein des départements d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de l'Indre

CONTEXTE DU STAGE

Nous constatons un développement des friches mais de façon hétérogène dans les vignobles du Loir et Cher, de l'Indre et Loire et de l'Indre (Partie Valençay).

La problématique est assez forte dans les vignobles des AOC Touraine, Cheverny, Valençay, Bourgueil, Azay-le-Rideau, Montlouis, par exemple. Pour autant nous ne disposons pas d'un inventaire précis des hectares de vignes en friches ni de leur localisation, ni de leur évolution. Le développement des friches est une problématique qui remonte du terrain et des vignerons eux-mêmes confrontés au quotidien à un paysage viticole qui se transforme et se dégrade.

Les causes de l'enfrichement sont multiples (arrêt d'activité, procédures judiciaires, successions, indivisions, départ à la retraite sans repreneur, abandon des baux...), et les impacts sur l'activité viticole sont également nombreux.

- Foyers de maladies (black-Rot, mildiou, flavescence dorée...)
- Nuisances pour l'exploitant riverain
- Impact visuel dans les paysages en contradiction avec l'image "Val de Loire Unesco" et les démarches d'œnotourisme
- Foyers de développement de la faune sauvage, cause de dégâts aux vignes et autres cultures (sangliers, cervidés, lièvres...)

Aujourd'hui, aucun texte réglementaire ne permet de contraindre efficacement les propriétaires à entretenir ou arracher les vignes en friche, à l'exception des zones de flavescence dorée dans lesquelles le non-respect de l'arrêté préfectoral permet d'enclencher des actions coercitives. C'est ainsi que le vignoble Bordelais a pu s'emparer du sujet dans les zones contaminées et expérimenté des actions qui ont porté leur fruit et ont déjà eu un impact positif sur la diminution des friches.

Une friche viticole est définie comme une vigne non taillée, non traitée avec présence de plantes pérennes.

MISSIONS PRINCIPALES

L'étude réalisée dans le cadre de ce stage aura pour objectif :

- D'une part de réaliser un état des lieux, de constituer une base de données et une cartographie des friches viticoles sur les départements d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de l'Indre.
- D'autre part de proposer des actions de lutte contre l'enfrichement.

Il conviendra de réaliser :

- Une étude bibliographique
- Un état des lieux comportant notamment une base de données recensant toutes les données utiles à la caractérisation des friches (ex : cadastre, surface, identification des propriétaires, des exploitants, causes de l'enfrichement...) complétée par une cartographie pour prioriser les secteurs à enjeux.
- Un benchmark des actions de lutte contre l'enfrichement mise en œuvre dans d'autres vignobles (remise en état des terres incultes / mise à disposition des terres pour d'autres cultures / courriers dissuasifs / baux à court terme / ...)
- Un plan d'action adapté au contexte local et aux différentes situations individuelles.

Dans le cadre de sa mission, le stagiaire sera amené à participer à l'animation de groupes de travail réunissant des vignerons et professionnels de la filière.

PROFIL RECHERCHE

- Niveau Master 2 / Ingénieur : environnement / aménagement du territoire
- Qualités personnelles : rigueur, capacité à travailler de manière autonome et en équipe, esprit d'initiative et de curiosité, bonnes capacités de communication orale et écrite, de bonnes capacités relationnelles pour tisser des liens avec les professionnels et les institutions partenaire (SAFER, DDT, Collectivités...)
- Maîtrise des logiciels de cartographie type QGIS et des logiciels de bureautique (Excel, Word,...)
- Intérêt pour la viticulture, l'environnement et l'aménagement du territoire
- Titulaire du permis B et d'un véhicule (obligatoire)

CONDITION D'EMPLOI

- Durée du stage : 6 mois, entre février, mars et septembre 2024, en fonction des modalités de l'établissement scolaire.
- Rémunération selon réglementation en vigueur soit 660€/mois.
- Le stagiaire sera accompagné par les deux directrices des FAVs ainsi que par des référents aménagement du territoire à la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et à la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire et par la Directrice de l'ODG Touraine.
- Stage basé dans une des deux Chambres d'Agriculture (Chambray-lès-Tours, Blois ou Noyers sur Cher) selon la préférence du candidat.
- Déplacements à prévoir sur l'ensemble des trois départements. Indemnisation des frais de déplacements en fonction de la réglementation en vigueur.

LES FEDERATIONS

La Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire et de la Sarthe (FAV 37-72) et la Fédération des Associations Viticoles du Loir-et-Cher sont des organisations professionnelles d'union de syndicats viticoles. Ces deux entités ont un périmètre d'action qui couvre les départements d'Indre-et-Loire, de la Sarthe, du Loir-et-Cher, de l'Indre et du Loiret.

Les deux Fédérations représentent plus de 1 000 vignerons répartis sur 20 AOC, 1 IGP et des Vins de France produits sur 16 700 ha de vigne.

Les missions d'une Fédération sont diverses.

Leur premier rôle est de **coordonner, représenter et défendre les intérêts collectifs des vignerons**. Ce sont également des instances de conseil juridique et réglementaire en lien avec la production de vins et l'embauche de personnels.

Elle **assure la représentation des viticulteurs** dans toutes les instances départementales, régionales et nationales, directement ou par l'intermédiaire des Confédérations auxquelles elle adhère.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE D'INDRE-ET-LOIRE ET DU LOIR-ET-CHER

La Chambre d'agriculture est un **établissement public**, sous tutelle de l'Etat, dont le rôle et les missions sont définis par le code rural (article L.510-1).

1. Contribuer à **l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale** des exploitations agricoles et de leurs filières
2. Accompagner, dans les territoires, la **démarche entrepreneuriale et responsable** des agriculteurs ainsi que la **création d'entreprise et le développement de l'emploi**
3. Contribuer par les services qu'ils mettent en place, au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la **préservation et à la valorisation** des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytos et à la lutte contre le changement climatique
4. Assurer une fonction de **représentation** auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Elle est pilotée par des agriculteurs élus au suffrage universel tous les 6 ans. Elle représente **toutes les agricultures** et tous les **agriculteurs/trices** des territoires.

La Chambre d'agriculture est à la fois une structure représentative et un outil de développement et de conseil pour l'agriculture et les territoires. Elle réalise des missions de service public, d'intérêt général et des prestations pour les agriculteurs et les collectivités.

L'ODG TOURAINE

Le syndicat des producteurs de l'Appellation d'Origine Contrôlée Touraine reconnu Organisme de Défense et de Gestion contribue à la mission d'intérêt général **de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire**, ainsi que des **produits** qui en sont issus. A ce titre, ses missions sont notamment **d'étudier les questions économiques, juridiques, fiscales et sociales relatives à la production et à la commercialisation** des vins de l'AOC Touraine et de mener toute **action de défense d'intérêt de ses membres**.

Avec près de 450 vigneronns et une production moyenne annuelle de 200 000 hectolitres, elle est l'une des plus importantes appellations du vignoble du Val de Loire, qui est la troisième plus grande région viticole française. L'aire de production de l'AOC Touraine s'étend sur environ 5 000 hectares de part et d'autre du Cher et de la Loire, dans les départements de l'Indre-et-Loire (37) et du Loir-et-Cher (41). L'AOC Touraine comprend 5 dénominations géographiques : AOC Touraine-Amboise, AOC Touraine-Chenonceaux, AOC Touraine Azay-le-Rideau et AOC Touraine-Oisly. L'AOC Touraine a été reconnue par décret en 1939.

Envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) à :

direction.fav41@gmail.com

Date limite de candidature : 20/12/2024



Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire et de la Sarthe (FAV 37-72)

38 rue Augustin Fresnel, 37170 Chambray-lès-Tours

[06 59 02 29 78](tel:0659022978) / fav3772@gmail.com

Fédération des Associations Viticoles du Loir-et-Cher (FAV 41)

35D Allée des Pins, 41000 Blois

[06 50 10 26 87](tel:0650102687) / direction.fav41@orange.fr

www.vignerons-de-la-touraine.com